Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500960-20251215-DEL25058-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Canton de Châteaugiron

DOMAGNÉ
CHAUMERÉ
MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

Nombre de membres :
- en exercice : 18
- quorum : 10
- présents : 15
- représentés : 3
- votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard RENOU, Maire.

Etaient présents (15) : Bernard RENOU, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Annette COUDRAY, Roland GAUTIER, Danielle MÉNARD, Jean-Yves ESNAULT, Chantal YVENOU, Eric PIROT, Yvette SOUVESTRE, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Éric BRUNCHER, Delphine DESILLE,

Étaient excusés (3) :

Magali BUDOR donne pouvoir à M. Michel JEULAND
Céline ECHAROUX donne pouvoir à Yvette SOUVESTRE
Aurélie MUSUMECI donne pouvoir à Gilles THOMAS

Mme Delphine DESILLE a été élue secrétaire de séance.

DEL25058 – Demande de subventions au titre du programme 2026 des amendes de police

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant les projets d'amélioration de la sécurité routière aux entrées de l'agglomération de Domagné depuis les routes de Saint Didier et Chancé ;
Vu les devis des travaux établis pour réaliser ces travaux ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le plan de financement de l'opération :

Dépenses	Montant HT	Financement	Montant	%
Aménagement d'un cheminement piétons route de Saint Didier	34 994.81	Amende de police	12 037.59	20
Aménagement d'un cheminement piétons route de Chancé	25 193.13	Autofinancement	48 150.35	80
TOTAL	**60 187.94**	**TOTAL**	**60 187.94**	100

- Sollicite auprès du Département d'Ille et Vilaine une subvention au titre des amendes police.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le maire,
Bernard RENOU,

La secrétaire de séance,
Delphine DESILLE,